

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

## Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

### **Absents-excusés :**

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC  
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ  
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

### **Absents :**

Mme Karine MINIC  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mme Huguette THERON-CANUT

\*\*\*\*\*

<b>Délibération n° DL20230311</b>	<b>SUBVENTION CRECHE 2023 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE GESTION DE LA CRECHE</b>
---------------------------------------	--

Madame KAYA-VAUR, rapporteur, expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de signer un avenant n° 8 à la convention de gestion de l'établissement d'accueil de la petite enfance en date du 23 juillet 2015 avec Familles Rurales - Association d'Olemps.

Cet avenant a pour but de reconduire la convention de gestion de la crèche pour 2023 et de fixer le montant de la subvention pour 2023.

2023 marque un tournant dans le mode de gestion de la crèche. En effet, avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui a pris fin au 31/12/2022, la CAF versait à la commune une prestation de service de l'ordre de 50 000€ pour les repas et les couches.

En 2023 la Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le CEJ. **Dorénavant la prestation de service est versée directement à la crèche.**

Pour l'année 2023 l'association nous a transmis son budget prévisionnel, s'établissant à 412 943€, en progression de 3,3% par rapport à 2022 et nécessitant une subvention de 25 835€ de la commune pour être équilibré. Ce budget intègre bien la prestation de service de la CAF.

Il est proposé de verser un 1<sup>er</sup> acompte de 10 000€. Le solde sera déterminé au vu des comptes définitifs 2023 (bilan et compte de résultat) arrêtés par le comptable et au vu des orientations prises pour l'avenir.

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

### **DÉCIDE :**

- **Valider** le 1<sup>er</sup> acompte de subvention de 10 000€ pour 2023 ;
- **Autoriser** Madame le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention de gestion de la crèche.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**

La secrétaire de séance  
**Huguette THERON-CANUT**



Accusé de réception en préfecture  
012-211201744-20230327-2\_DL20230311-DE  
Reçu le 29/03/2023

